

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 14 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 7 décembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 27 jusqu'au point n°5, 29 jusqu'au point n° 39

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 37 jusqu'au point n°5, 39 jusqu'au point n°39

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe à partir du point n°6, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie à partir du point n°6, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir à François-Xavier HENNEON,
M. BLERVAQUE Philippe, pouvoir à DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir à Philippe PRUVOST,
M.DEHAENE Michel Pouvoir donné à François-Xavier HENNEON,
Mme DERONNE Véronique, pouvoir à MAHIEU Philippe,
Mme DUHAYON Monique, pouvoir à Augustine VILLE,
M.FICHEUX Bruno, pouvoir à Augustine VILLE,
Mme HIEL Anne, pouvoir à Philippe PRUVOST,
M. LAPIERRE Julien, pouvoir à Sandra PLE,
M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir à Jean-Claude THOREZ.

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point n°5,
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point n°5,
Mme LORPHELIN Martine,
M.LORIDAN Bernard,
M.SÉRÉ Soarey,

Secrétaire de séance : Joël DUYCK.

Délibération n°2021D233 - Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance Flandre Lys – Adoption des grandes orientations du Schéma directeur vélo CCFL.

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération du 14 décembre 2018,

Vu la délibération du 18 février 2021,

Considérant le PCAET Flandre Lys en cours d'élaboration,

Considérant le schéma cyclable départemental du Nord,

La CCFL a confié au cabinet Immergis une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de son schéma directeur cyclable dont les objectifs sont de :

- Favoriser la mobilité des habitants à vélo sur le territoire
- Offrir des voies vélos sécurisées pour les familles, les travailleurs pendulaires, les lycéens, collégiens et touristes
- Connecter entre elles les communes de Flandre Lys
- Créer des connexions entre les projets vélos existants et les projets vélos futurs
- Raccorder les communes de Lestrem, Laventie, Fleurbaix et la base de loisirs Eolys à la Véloroute de la Lys

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic a été réalisé ainsi que des entretiens avec les communes concernant leurs projets d'aménagement cyclables et leurs projets de travaux. L'association Droit au Vélo a été sollicitée pour toutes préconisations utiles quant aux usages sur ce schéma et les conseils départementaux Nord et Pas-de-Calais ont également apportés leurs avis sur l'aménagement des voiries départementales et le schéma cyclable départemental pour le Nord.

Ce travail d'étude a permis d'identifier les projets de connexion cyclables souhaités sur le territoire de la CCFL conformément à la cartographie présentée en annexe de la présente délibération et leur priorisation à l'échelle de la période 2022-2026 et au-delà.

Sur ce schéma cyclable sont identifiés :

- En rouge, les aménagements cyclables proposés comme d'intérêt communautaires, avec l'objectif d'une réalisation courant 2022-2026,
- En orange, les aménagements cyclables proposés comme d'intérêt communautaire, mais dont la réalisation est envisagée au-delà de 2026,
- En vert, les aménagements cyclables considérés comme d'intérêt local,
- En bleu marine, les aménagements cyclables existants,
- En violet épais, les voiries identifiées par le département du Nord comme réseau traversant et présentant un intérêt communautaire,

Sur la base de la cartographie présentée en annexe de la présente délibération et afin que soient validées les grands principes du schéma directeur cyclable,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER les grandes orientations du schéma directeur cyclable de la CCFL,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

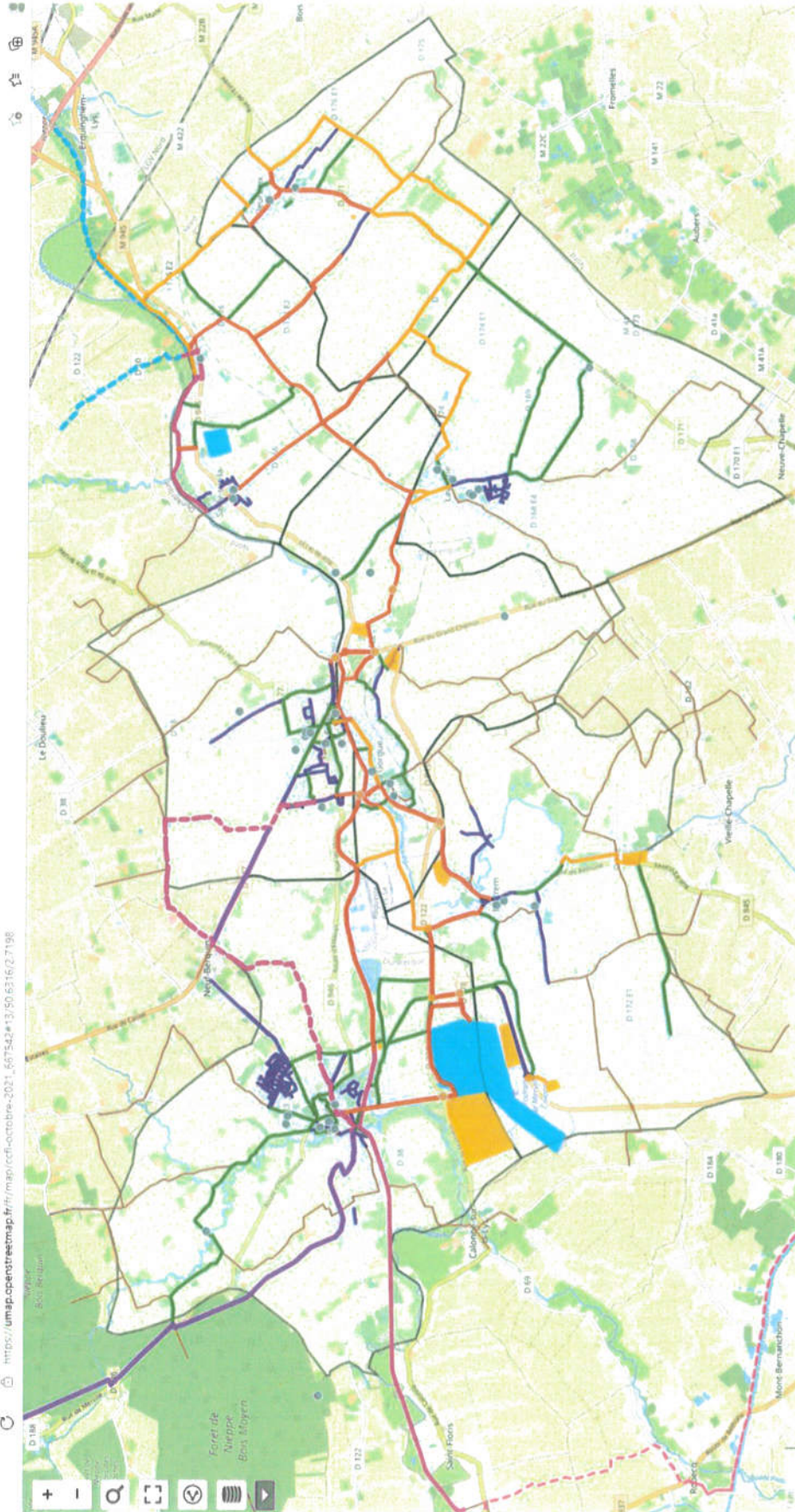
Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D233-DE

Projet de schéma directeur cyclable CCFL

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/ccfl-octobre-2021_667542#13/50.6316/2.7198



LEGENDE DE LA CARTE :

- en rouge, les itinéraires proposés comme d'intérêt communautaire prioritaire (c'est-à-dire à réaliser sur le mandat, portage CCFL)
- en orange, les itinéraires proposés comme d'intérêt communautaire secondaire (à réaliser au-delà du mandat, portage CCFL)
- en vert, les itinéraires proposés comme d'intérêt local (portage communal, priorité à définir par les communes),
- en bleu foncé : les aménagements cyclables existants,
- en marron : le réseau points nœuds vélo existant
- en violet continu : l'itinéraire aménagé et balisé de la véloroute de la Lys
- en violet pointillé : l'itinéraire balisé actuel de la véloroute de la Lys
- en rose pointillé (l'Eurovéloroute n°5 continuité de la véloroute de la Lys en direction d'Aire)
- en turquoise pointillé : la véloroute des Flandres (itinéraire balisé, continuité de la véloroute de la Lys en direction d'Armentières)

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D233-DE